

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-1/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021774-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : Convention entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) relative aux actions conjointes menées dans l'ensemble des espaces naturels du département de Seine-et-Marne, ainsi que sur le patrimoine historique, archéologique et culturel.

Les forêts, couvrant près du quart de la surface du département, constituent un atout majeur et identitaire de la Seine-et-Marne. Les multiples services rendus par les écosystèmes forestiers, d'ordre économique, social et environnemental, ont encouragé le Département à participer à l'effort de préservation et de valorisation de ces espaces. Dans ce cadre, un partenariat de longue date avec l'ONF a été mis en place, confirmé par une convention en 2018, relative à la gestion de l'accueil du public ainsi qu'à la mise en valeur et la protection de la biodiversité dans les forêts domaniales et départementales de Seine-et-Marne. Pour 2021, il est proposé d'instaurer une nouvelle convention avec l'ONF qui regroupe l'ensemble de nos relations au sein d'un unique partenariat, en y intégrant, notamment, nos échanges d'expertises techniques sur le patrimoine historique, archéologique et culturel du département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L.211-1 et L.221-1 du Code forestier,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011 instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 du 28 septembre 2017 approuvant la politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et 7/01 en date du 17 décembre 2020 relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à l'ONF, pour l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 322 000 € pour le financement des actions de fonctionnement relatives à l'entretien des forêts.

Article 2 : d'attribuer à l'ONF, pour l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 170 000 € pour le financement des actions d'investissement relatives à l'accueil du public et à la biodiversité.

Article 3 : d'attribuer à l'ONF, pour l'exercice 2021, une subvention exceptionnelle de 30 000 €, pour le financement de l'aménagement de l'offre touristique et de l'accueil du public en forêt domaniale de Jouy.

Article 4 : d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département et l'ONF, relatif aux actions menées dans l'ensemble des espaces forestiers domaniaux et départementaux de Seine-et-Marne, ainsi que sur son patrimoine historique, archéologique et culturel, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 6 : de prélever respectivement ces crédits sur les opérations « ENS/ONF entretien forêts domaniales (DF 21) » et « ENS/ONF aménagement forêts domaniales (DI 21) » de l'action « Espaces naturels sensibles - autres ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne